

**AVIS PUBLIC**

**RÈGLEMENT NUMÉRO 1886-373  
ENTRÉE EN VIGUEUR**

AVIS est donné aux personnes intéressées que lors de sa séance ordinaire tenue le 9 mars 2026, le conseil d'arrondissement de Saint-Léonard a adopté le règlement numéro 1886-373 intitulé : *Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 1886, de façon à modifier et abroger certaines dispositions concernant les piscines résidentielles.*

Ce règlement entre en vigueur le 10 mars 2026 et est disponible pour consultation à la mairie d'arrondissement située au 8400, boulevard Lacordaire. Il peut également être consulté en tout temps sur le site Internet de la Ville : [montreal.ca/reglements](http://montreal.ca/reglements).

Fait à Montréal, le 10 mars 2026.

**La Secrétaire d'arrondissement par intérim**

**Me Sara Parent St-Laurent**